



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE
INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE TENUE
MERCREDI, LE 21 NOVEMBRE 2018 AU SIÈGE SOCIAL DE LA RÉGIE
SITUÉ AU 688 CHEMIN DU PARC INDUSTRIEL, RIVIÈRE-ROUGE.**

PRÉSENCES :

M. Robert Bergeron, président	Labelle, La Conception
Mme Céline Beauregard	La Macaza
Mme Francine A. Bélisle	Lac Sagouay
Mme Pascale Blais	Arundel, Huberdeau, Montcalm
M. Daniel Charette	Ivry-sur-le-Lac / Sainte-Agathe-des-Monts / Sainte-Lucie-des-Laurentides
M. Denis Charette	Rivière-Rouge
M. Georges Décarie	Nomingue
M. Jean Guy Galipeau	Amherst, La Minerve
M. Jacques Gariépy	Saint-Sauveur, Saint-Adolphe-d'Howard
M. Marc L'Heureux	Brébeuf, Saint-Faustin-Lac-Carré
Mme Monique Monette-Laroche	Sainte-Anne-des-Lacs, Piedmont, Sainte-Adèle
M. Steve Perreault	Lac-Supérieur, Lantier
M. Luc St-Denis	L'Ascension

ABSENCES :

Mme Gisèle Dicaire	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, Estérel
M. Pascal De Bellefeuille	Mont-Tremblant, Lac Tremblant-Nord, Barkmere
M. René Pelletier	Lac-des-Seize-Îles, Morin-Heights, Wentworth- Nord
Mme Kathy Poulin	Val-David, Val-Morin, Val-des-Lacs

M. Marc Forget, directeur général et secrétaire-trésorier, Mme Rose-Marie Schneeberger, conseillère au développement et Mme Marlène Perrier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe sont également présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 00, le président, M. Robert Bergeron, constate le quorum et souhaite la bienvenue à tous les membres.

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2018**
4. **CORRESPONDANCES**
5. **DÉVELOPPEMENT**
 - 5.1. **PGMR conjoint 2016-2020**
 - 5.1.1. Déchets non conformes
 - 5.2. **Matières organiques – Site de compostage à la Régie**
 - 5.3. **Renouvellement de l'entente intermunicipale**
 - 5.3.1. Date à retenir
 - 5.4. **Programme de subvention**
 - 5.4.1. Étude de faisabilité pour la valorisation des biogaz (FMV)
 - 5.4.2. Projets de soutien aux ICI (Programme FARR)
 6. **GESTION DES RESSOURCES**
 - 6.1. **Ressources financières**
 - 6.1.1. Présentation des états financiers au 31 octobre 2018
 - 6.1.2. Approbation des comptes à ratifier
 - 6.1.2.1. Acceptation des dépenses à payer à même la réserve du fonds environnemental



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

- 6.1.3. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 157 000 \$ qui sera réalisé le 4 décembre 2018
- 6.1.4. Soumissions pour l'émission d'obligations (Règlement # 38 – Construction du site de compostage : 1 350 000 \$, Équipement 357 000 \$ et Règlement # 40 Achat des bacs : 450 000\$)
- 6.1.5. Octroi, rejet et/ou renouvellement des appels d'offres
- 6.1.6. Demande d'aller en appels d'offres
- 6.1.7. Renouvellement de la marge de crédit
- 6.1.8. Adoption du règlement # 43 – Tarification 2019
- 6.1.9. **Élection à la présidence**
 - 6.1.9.1. Nomination d'un président et secrétaire d'élection
 - 6.1.9.2. Élection
- 6.1.10. **Formation des comités**
- 6.1.11. **Adoption du calendrier des séances 2019**
- 6.2. **Ressources humaines**
 - 6.2.1. Renouvellement contrat de travail : Directeur général
7. **OPÉRATION**
 - 7.1. **Dépôt des statistiques trimestrielles d'enfouissement et de récupération**
8. **ENVIRONNEMENT**
9. **COMMUNICATION**
 - 9.1. **Communiqué de presse – Site de compostage**
10. **INFORMATION**
 - 10.1. **Rapport du directeur général**
11. **VARIA**
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur une proposition de Mme Monique M. Laroche, appuyée par M. Steve Perreaut, il est résolu :

R.3683
18.11.21

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté, de reporter le point 5.3.1 à la prochaine séance et ajouter les points 5.3.2 Mandat Chamard, 6.2.2. Fin d'emploi et 11.1 Lieu de la prochaine séance.

ADOPTÉE à l'unanimité

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2018

Sur une proposition de Mme Céline Beauregard, appuyée par M. Denis Charette, il est résolu :

R.3684
18.11.21

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2018, tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité

4. CORRESPONDANCES

- Adoption des prévisions budgétaires 2019

- Municipalité de L'Ascension
- Municipalité de La Macaza
- Municipalité de Lac-Saguay
- Municipalité de Nominique
- Ville de Rivière-Rouge
- MRC des Laurentides
- MRC des Pays-d'En-Haut



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

- Ministère des Transports (Travaux 2018)
- MDDELCC (Redevances de 22,57 \$ à 23,07 \$ en 2019)

5. DÉVELOPPEMENT

5.1. PGMR conjoint 2016-2020

5.1.1. Bulletins des déchets non conformes

Dépôt du bulletin mensuel des déchets non conformes reçus à l'intérieur de la collecte municipale. Ce bulletin sert à informer les municipalités pour sensibiliser leurs citoyens à de bonnes pratiques « La bonne matière à la bonne place ».

5.2. Matières organiques – Site de compostage à la Régie

Considérant que des ajustements au système de ventilation sont nécessaires suite à la mise en opération.

Considérant qu' il y avait de prévu des frais de contingences de 93 000 \$.

Considérant que des frais supplémentaires d'environ 70 000\$ sont prévus afin de régler la situation.

Sur une proposition de M. Georges Décarie, appuyée par M. Steve Perreault, il est résolu :

D'autoriser les dépenses afin d'apporter les modifications au système de ventilation. Les sommes requises pour défrayer le coût de ses dépenses supplémentaires seront prises à même le surplus libre et remboursées par les municipalités utilisatrices sur une période maximale de 2 ans, et ce, en payant le taux d'intérêt applicable.

ADOPTÉE à l'unanimité

5.3. Renouvellement de l'entente intermunicipale

5.3.1. Date à retenir

Point reporté.

5.3.2. Mandat Chamard

Afin d'orienter les travaux du sous-comité,

Sur une proposition de Mme Pascale Blais, appuyée par M. Luc St-Denis, il est résolu :

De demander à la firme Chamard de venir présenter un résumé du plan de développement stratégique pour le complexe environnemental de la Rouge. Lors de cette présentation, la firme présentera certaines pistes d'optimisation, afin de prévoir une meilleure gestion des déchets sur le territoire des trois MRC, ainsi qu'une orientation à plus long terme pour l'ensemble du territoire. Le coût de ce mandat est de 1 075\$.

ADOPTÉE à l'unanimité

R.3685
18.11.21

R.3686
18.11.21



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

5.4. Programme de subvention

5.4.1. Étude de faisabilité pour la valorisation des biogaz (FMV)

Aucun suivi.

5.5. Programme de soutien aux ICI (Programme FARR)

Considérant que La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011-2015 stipule que les Plans de gestion des matières résiduelles doivent couvrir l'ensemble des générateurs (secteur des industries, commerces et institutions (ICI)) ainsi que les secteurs de la construction, rénovation et démolition (CRD);

Considérant que Synergie Économique Laurentides (SEL) est un organisme à but non lucratif basé à Sainte-Adèle, dont la mission est de maximiser la réduction des matières résiduelles et des gaz à effet de serre produits par les entreprises des Laurentides;

Considérant que cet organisme également constitué a été mandaté par quelques MRC de la région des Laurentides, dont celles d'Antoine-Labelle, des Laurentides et des Pays-d'en-Haut, afin de piloter et déposer auprès du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) un projet commun pour l'embauche d'agents de sensibilisation pour les ICI, conformément aux obligations légales des Plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) en vigueur;

Sur une proposition de M. Marc L'Heureux, appuyée par Mme Pascale Blais, il est résolu :

R.3687
18.11.21

De demander aux trois (3) MRC de mettre tout en œuvre pour le déploiement du Programme « FARR » sur l'ensemble de notre territoire.

ADOPTÉE à l'unanimité

6. GESTION DES RESSOURCES

6.1. Ressources financières

6.1.1. Présentation des états financiers 31 octobre 2018

Dépôt des états financiers pour la période se terminant le 31 octobre 2018.

6.1.2. Approbation des comptes à ratifier

Sur une proposition de M. Jacques Gariépy, appuyée par M. Georges Décarie, il est résolu :

R.3688
18.11.21

D'accepter le registre des comptes à ratifier pour la période du 7 septembre au 31 octobre 2018:

- Des chèques numéro 13220 à 13365 pour un montant total de 2 056 750,68 \$;
- Les paiements via AccèsD Internet totalisant la somme de 236 824,35 \$;




No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

- Les salaires pour les périodes de 38 à 46 pour la période du 9 septembre au 10 novembre 2018, totalisant la somme de 86 597,49 \$.

Le tout totalisant la somme globale de 2 380 172,52 \$.

Je, soussignée Marlène Perrier, directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe de la Régie intermunicipale des Déchets de la Rouge, certifie que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.



Marlène Perrier

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.2.1. Acceptation des dépenses payées à même la réserve du fonds environnemental

- #13221, A. B. Technique, Arpentage, projet biogaz : 431,16 \$
- #13230, WSP Canada Inc. : Ingénierie, projet biogaz : 4 399,75 \$
- #13236, Les Plastiques Desmarais, Fusion, projet biogaz : 6 557,38 \$
- #13257, Forage Boissonneault, Forage des puits, projet biogaz : 39 920,47 \$
- #13260, Ventes et Services Ste-Marie, Projet biogaz : 43,87 \$
- #13266, Emco Québec, projet biogaz : 3 304,38 \$
- #13267, WSP Canada Inc. : Ingénierie, projet biogaz : 29 672,49 \$
- #13295, Aircom Technologies Inc., Station de pompage, projet biogaz : 19 812,49 \$
- #13303, Emco Québec, projet biogaz : 1 932,62 \$
- #13317, Les Entreprises Service d'inspection d'égout, inspection par caméra, projet biogaz : 1 385,45 \$
- #13330, CoAir, Panneau de contrôle, projet biogaz : 7 396,72 \$
- #13344, Centre de pompe Villemaire, pompe à condensat, projet biogaz : 11 251,45 \$
- #13346, Champagne Électrique, Électricité, projet biogaz : 19 447,46 \$
- #13356, Ventes et Services Ste-Marie, Projet biogaz : 56,39 \$
- Accès D, frais de banque, chèque visé : 15,00 \$
- AccèsD, Rona, projet biogaz : 304,71 \$

Sur une proposition de M. Marc L'Heureux, appuyée par Mme Francine A. Bélisle, il est résolu :

**R.3689
18.11.21**

D'accepter le registre des dépenses payées à même le fonds environnemental pour la période du 7 septembre au 31 octobre 2018 pour la somme de 145 931,79 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.3. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 157 000 \$ qui sera réalisé le 4 décembre 2018

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

2 157 000 \$ qui sera réalisé le 4 décembre 2018, réparti
comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
38	357 000 \$
38	1 350 000 \$
40	450 000 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéro 38, la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Sur une proposition de M. Luc St-Denis, appuyée par M. Daniel Charette, il est résolu :

R.3690
18.11.21

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 4 décembre 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 4 juin et le 4 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CAISSE DES JARDINS DE LA ROUGE
550 RUE L'ANNONCIATION NORD
RIVIERE-ROUGE, QC
J0T 1T0



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

8. Que les obligations soient signées par le président et le secrétaire-trésorier. La Régie intermunicipale des déchets de la Rouge, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 38 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 4 décembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.4. Soumissions pour l'émission d'obligations

Date d'ouverture :	20 novembre 2018	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 3 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,9544 %
Montant :	2 157 000 \$	Date d'émission :	4 décembre 2018

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 38 et 40, la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 4 décembre 2018, au montant de 2 157 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

161 000 \$	2,50000 %	2019
167 000 \$	2,60000 %	2020
173 000 \$	2,75000 %	2021
179 000 \$	2,90000 %	2022
1 477 000 \$	3,00000 %	2023

Prix : 98,52000

Coût réel : 3,33358 %



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

161 000 \$	2,40000 %	2019
167 000 \$	2,60000 %	2020
173 000 \$	2,70000 %	2021
179 000 \$	2,85000 %	2022
1 477 000 \$	3,00000 %	2023

Prix : 98,26300

Coût réel : 3,39155 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Sur une proposition de Mme Céline Beaugard, appuyé par Mme Monique M. Laroche, il est résolu :

R.3691
18.11.21

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 157 000 \$ de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé «Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises»;

QUE le président et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.5. Octroi, rejet et/ou renouvellement des appels d'offres

Aucune demande.

6.1.6. Demande d'aller en appels d'offres

Aucune demande.

6.1.7. Renouvellement de la marge crédit

Sur une proposition de M. Steve Perreault, appuyée par M. Jacques Gariépy, il est résolu :

R.3692
18.11.21

D'autoriser le renouvellement de la marge de crédit à la Caisse de la Rouge pour l'année 2019 au montant de 100 000,00\$.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

6.1.8. Adoption du règlement #43 – Tarification 2019

- Considérant que** les villes et municipalités désirent encourager la récupération auprès des institutions, commerces et institutions (ICI);
- Considérant que** le coût de la manutention de la matière provenant d'une démolition avec une pelle;
- Considérant que** la Régie veut uniformiser une seule tarification pour l'enfouissement des matières, et ce dans le seul but de faire diminuer l'enfouissement

D'adopter le règlement #43 qui décrète ce qui suit :

- Considérant que** la loi autorise la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge à réglementer les services qu'elle offre;
- Considérant qu'il** est juste et équitable que les services, activités ou biens offerts soient défrayés par ceux qui les requièrent;
- Considérant qu'** copie du projet de règlement faisant l'objet des présentes a été remise aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;
- Considérant que** tous les membres du conseil d'administration présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Sur une proposition de M. Jacques Gariépy, appuyée par M. Marc L'Heureux, il est résolu :

R.3693
18.11.21

Que le présent règlement numéro 43 intitulé « Règlement décrétant la tarification des services dispensés par la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge » soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 : Le préambule ci-dessus décrit, fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 2 : Mise en application

Les employés de la Régie sont chargés de la mise en application du présent règlement.

ARTICLE 3 : Dispositions générales

Toutes les matières résiduelles déposées au site par des citoyens, des entrepreneurs, des institutions, des commerces et des industries sont tarifées selon des prix préétablis. L'annexe A joint au présent règlement fait partie intégrante comme si elle était ici au long reproduit.

ARTICLE 4 : Modalités de paiement

Les modalités de paiement applicables se décrivent comme suit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

À l'égard de la tarification prévue à l'annexe A, tout paiement doit être versé comptant, par carte de débit ou par chèque, fait à l'ordre de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge dans un délai de trente (30) jours de la date de facturation.

Un taux d'intérêt de 13% est chargé sur toute facturation impayée après la date d'échéance.

ARTICLE 5 : Autres services.

Toutes ententes de services, qui ne sont pas présents dans ce règlement, seront déterminées et tarifées selon une résolution de la Régie.

ARTICLE 6 : Le présent règlement abroge tous règlements, résolutions ou autres engagements incompatibles avec le présent règlement.

ARTICLE 7 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.9. Élection à la présidence

6.1.9.1. Nomination d'un président et secrétaire d'élection

Sur une proposition de M. Georges Décarie, appuyée par M. Denis Charette, il est résolu :

De nommer M. Marc Forget à titre de président d'élection et Mme Marlène Perrier, à titre de secrétaire d'élection.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.9.2. Élection

Mise en candidature

M. Luc St-Denis propose M. Robert Bergeron.

Le président d'élection demande s'il y a d'autres propositions.

Aucune autre proposition n'est soumise. Le président demande à Bergeron s'il accepte sa mise en candidature.

M. Robert Bergeron accepte avec plaisir cette marque de confiance.

Le président d'élection déclare M. Robert Bergeron, maire de la municipalité de Labelle, président de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge pour un mandat d'un an.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.10. Formation des comités

Sur une proposition de M. Geroges Décarie, appuyée par Mme Monique M. Laroche, il est résolu :

R.3694
18.11.21

R.3695
18.11.21



R.3696

No de résolution
ou annotation 18.11.21

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

De former les comités pour l'année 2019 de la façon suivante :

Consultatif :

- Robert Bergeron, président et représentant de la MRC des Laurentides
- Denis Charette, représentant de la Ville hôte
- Francine A. Bélisle, représentante des 5 municipalités au sud de la MRC d'Antoine-Labelle
- Steve Perreault, représentant de la MRC des Laurentides et président du PGMR de la MRCDL
- Jacques Gariépy, représentant de la MRC des Pays-D'en-Haut
- René Pelletier, représentant de la MRC des Pays-D'en-Haut
- Louise Chartrand, représentante administrative de Ville Rivière-Rouge
- Nancy Pelletier, représentante administrative MRCDL
- Jackline Williams, représentante administrative MRCPDH.

Vigilance : Francine A. Bélisle, représentante du conseil d'administration de la Régie

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.11. Adoption du calendrier des séances 2019

Sur une proposition de Mme Francine A. Bélisle, appuyée par M. Steve Perreault, il est résolu :

D'accepter les dates suivantes pour le calendrier des séances pour l'année 2019 :

- 16 janvier 2019;
- 20 mars 2019;
- 15 mai 2019;
- 17 juillet 2019;
- 18 septembre 2019;
- 16 octobre 2019 (si nécessaire);
- 20 novembre 2019.

De plus, à moins d'indication contraire, l'endroit des séances se tiendra au 688, chemin du Parc-Industriel, à Rivière-Rouge.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.2. Ressources humaines

6.2.1. Renouvellement contrat de travail : Directeur général

Considérant que le contrat de travail du directeur général viendra à échéance le 31 décembre 2018;

Considérant que les nouvelles modalités du contrat de travail du directeur général ont été présentées par le président;

Sur une proposition de Mme Francine A. Bélisle, appuyée par Mme Pascale Blais, il est résolu :

D'approuver le nouveau contrat de travail du directeur général pour une période se terminant le 31 décembre 2022.

ADOPTÉE à l'unanimité

R.3698
18.11.21



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

6.2.2. Fin d'emploi

Considérant le plan d'action d'une durée de 6 mois visant à améliorer le rendement au travail de l'employé # 830 .

Considérant les formations et l'accompagnement fournis lors de la période du plan d'action;

Considérant les lacunes toujours présentes, et ce, sur des éléments essentiels à la tâche.

Sur une proposition de Mme Francine A. Bélisle, appuyée par M. Denis Charette, il est résolu :

De ratifier la fin d'emploi de l'employé # 830 et d'approuver, conditionnellement à la signature d'une quittance finale et complète, le versement d'un préavis additionnel équivalent à deux semaines de travail.

R.3699
18.11.21

ADOPTÉE à l'unanimité

7. OPÉRATION

7.1. Dépôt des statistiques trimestrielles d'enfouissement et de récupération

Dépôt des statistiques trimestrielles d'enfouissement et de récupération au 30 septembre 2018.

8. ENVIRONNEMENT

9. COMMUNICATION

9.1. Communiqué de presse, site de compostage

10. INFORMATION

10.1. Rapport du directeur général

- Conférence de presse 31 octobre, inauguration du site de compostage, plus de 35 personnes présentes.
- Agrandissement du système de captage et ajout d'une torchère
- Maximisation du site de compostage

11. VARIA

11.1. Lieu de la prochaine séance

Sur une proposition de M. Jacques Gariépy, appuyée par M. Denis Charette, il est résolu :

Que la séance du 16 janvier 2019 se tienne à l'hôtel de ville, de Saint-Sauveur, au 1 place de la Mairie, à 19 h 30.

R.3700
18.11.21

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de questions est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

Aucune assistance.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Monique M. Laroche propose la levée de la séance à 20 h 12.

ADOPTÉE à l'unanimité

Robert Bergeron

Président

Marc Forget

Directeur général et secrétaire-trésorier

R.3701
18.11.21



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

[A large diagonal blue line is drawn across the page, likely indicating a redaction or a placeholder for content.]